

RÈGLEMENT

TRAIL DU MAQUIS DU VERCORS

*logo

ÉDITION 2024

GENERALITÉS :

« Trail du maquis du Vercors » est une épreuve pédestre organisée par l'association « Trail Nature Organisation » répondant à la réglementation des courses hors stade.

LIEU : L'organisation (accueil, arrivée, podium, village partenaires ...) se situe à Font d'Urle (chaud clavier) sur la commune de Bouvante (26).

PROGRAMME DU TRAIL DU MAQUIS DU VERCORS

- SAMEDI 5 OCTOBRE :

- RETRAIT DES DOSSARDS – de 15h30 à 20h ;
- LA PONT NIGHT 8km / 200m D+ – départ à 19h (semi nocturne) ;
- REMISES DES PRIX – à partir de 20h30 ;

- DIMANCHE 6 OCTOBRE :

- RETRAIT DES DOSSARDS – de 6h30 à 9h30 puis de 15h30 à 16h20 ;
- LE GRAND TOUR DES MAQUISARDS 47km / 2300m D+ – départ à 8h00 ;
- LE TOUR DES MAQUISARDS 33km / 1500m D+ – départ à 8h30 ;
- LA MAQUISARDE 21km / 900m D+ – départ à 9h00 ;
- LA MAQUISARDE RANDO 21km / 900m D+ – départ à 8h15 ;
- LE MAQUISARD 11km / 450m D+ – départ à 9h30 ;
- LE MAQUISARD RANDO 11km / 450m D+ – départ à 8h45 ;
- COURSE ENFANTS « LES MAQUIZOUDES » (gratuites) :
 - Épreuve benjamins / minimes (nés entre 2007 et 2012) : 1500m – départ à 16h
 - Épreuve poussins (nés en 2013 et 2014) : 1000m – départ à 16h20
 - Épreuve éveils-athlé (nés entre 2015 et 2017) : 500m – départ à 16h30
- REMISES DES PRIX – à partir de 17h

- INSCRIPTIONS :

Inscriptions exclusivement sur notre site internet : www.trailmaquisvercors.com (mode de paiement sécurisé par carte bancaire).

Pas d'inscription papier, joindre la photocopie de la licence ou du certificat médical en cours de validité précisant l'aptitude à l'athlétisme ou à la course pédestre en compétition cela directement au moment de votre engagement internet ou à fournir sur place au moment du retrait du dossard.

Tout engagement est ferme et définitif. Il ne peut faire l'objet d'un remboursement pour quelque motif que ce soit, sauf pour les coureurs ayant souscrit à l'option payante « assurance annulation » et suivant les conditions de cette garantie (voir sur le site le-sportif.com). Tout engagement est personnel. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Une autorisation parentale est obligatoire pour les mineurs. Le modèle à compléter est disponible en téléchargement sur le site internet : www.trailmaquisvercors.com

- TARIFS INSCRIPTIONS :

- LA PONT NIGHT 8km :
 - Jusqu'au 31 juin : 10€ ;
 - A partir du 1^{er} juillet : 12€ ;
 - Inscriptions sur place 14€ dans la limite des dossards disponibles ;
- LE GRAND TOUR DES MAQUISARDS 47KM :
 - Jusqu'au 31 juin : 45€ ;
 - A partir du 1^{er} juillet : 50€ ;
 - Inscriptions sur place 55€ dans la limite des dossards disponibles ;
- LE TOUR DES MAQUISARDS 33KM :
 - Jusqu'au 31 juin : 30€ ;
 - A partir du 1^{er} juillet : 35€ ;
 - Inscriptions sur place 40€ dans la limite des dossards disponibles ;
- LA MAQUISARDE 21km :
 - Jusqu'au 31 juin : 20€ ;
 - A partir du 1^{er} juillet : 23€ ;
 - Inscriptions sur place 25€ dans la limite des dossards disponibles ;
- LE MAQUISARD 11km :
 - Jusqu'au 31 juin : 10€ ;
 - A partir du 1^{er} juillet : 12€ ;
 - Inscriptions sur place 14€ dans la limite des dossards disponibles ;
- LES MAQUI'RANDOS – « LA MAQUISARDE 21km » ET « LE MAQUISARD 11km » :
 - Jusqu'au 31 juin : 10€ ;
 - A partir du 1^{er} juillet : 12€ ;
 - Inscriptions sur place 14€ dans la limite des dossards disponibles ;

- MODIFICATION D'INSCRIPTION (changement d'épreuve) :

D'une course vers une course à plus faible kilométrage ou une randonnée il n'y aura aucun remboursement de la différence.

D'une randonnée ou d'une course vers une course à plus fort kilométrage paiement de la différence suivant le tarif en cours sur place au moment du retrait des dossards.

Pour effectuer ces modifications vous devez nous contacter à l'adresse : contact@trailnatureorganisation.fr

Aucune modification ni remboursement ne sera possible après le 5 octobre 2024 midi.

- TRANSFERT DE DOSSARD :

Le transfert de dossard à une autre personne est possible en nous contactant à l'adresse : contact@trailnatureorganisation.fr jusqu'au 5 octobre 2024 midi. Aucun changement ne sera effectué après cette date.

- ANNULATION COURSE :

En cas de force majeure, d'évènement climatique, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier le circuit ou d'annuler l'épreuve. En cas d'annulation de l'épreuve pour cause d'épidémie, d'évènement climatique ou de catastrophe naturelle aucun remboursement ne sera possible.

- EQUIPEMENT OBLIGATOIRE :

- un écocup ;
- un système d'hydratation minimum de 250ml pour le 8km et 11km ;
- un système d'hydratation minimum de 1000ml pour le 21km ;
- un système d'hydratation minimum de 1500ml pour le 33km et le 47km ;
- une réserve alimentaire (sauf pour le 8km et 11km) ;
- une couverture de survie (sauf pour le 8km et 11km) ;
- un vêtement de pluie (sauf pour le 8km et 11km) ;
- un sifflet ;
- un téléphone portable avec une batterie chargée pour toutes les courses ;
- une frontale pour le 8km ;

- CERTIFICATS MÉDICAUX & LICENCES :

C'est une condition obligatoire pour participer à une compétition.

- Pour les coureurs licenciés :

Dans le cadre de la mise en place des règles de sécurité, l'organisateur s'assurera, au regard de l'article L.231-3 du Code du Sport, que les participants sont :

- titulaires d'une Licence Athlé Compétition, d'une Licence Athlé Entreprise, d'une Licence Athlé Running (Santé Loisirs option « Running ») ou d'un Pass' Running délivrés par la Fédération Française d'Athlétisme et en cours de validité au jour de l'épreuve
- Les coureurs licenciés de la Fédération Française d'Athlétisme devront impérativement joindre la photocopie de la licence ou du Pass' Running 2023-2024.

- ou titulaires d'une Licence sportive au sens de l'article L.131-6 du code du sport délivrée par une fédération uniquement agréée et sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la Course à pied en compétition ;
- Pour les coureurs non licenciés :

Les coureurs non licenciés, ou les coureurs licenciés à une autre fédération devront joindre au bulletin d'inscription l'original du certificat médical ou sa photocopie de non contre-indication à la pratique de la course à pied EN COMPÉTITION ou à l'athlétisme en compétition datant de moins d'un an à la date de l'épreuve en langue française.

Ce document sera conservé en original ou en copie par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la présentation du certificat médical. La validité de la licence ou du certificat médical s'entend le jour de la manifestation.

ATTENTION : La responsabilité des organisateurs étant directement engagée, aucune inscription ne sera enregistrée si la preuve n'est pas faite de l'existence du certificat médical par sa présentation directe.

- CAS PARTICULIER DES COUREURS ÉTRANGERS :

L'obligation de présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition, s'applique à tous les coureurs étrangers, y compris engagés par un Agent Sportif d'Athlétisme.

Le médecin effectuant le certificat médical peut être situé ou non sur le territoire national. Il doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin.

- PARCOURS :

Les participants s'engagent à parcourir la distance et l'itinéraire prévu dans le meilleur esprit sportif possible. Suivant les retours des différents acteurs locaux (PNRV, ONF, ENS, Départements,...), les parcours sont susceptibles d'être modifiés en cas de force majeure.

- ACCOMPAGNATEURS :

Aucun accompagnateur ni véhicule non accrédité (y compris vélo) ne sera autorisé sur le parcours. Les accompagnateurs ne doivent pas pénétrer dans les lieux couverts pour s'alimenter sur les ravitaillements.

- CHRONOMÉTRAGE ET POINTS DE CONTRÔLE :

Le chronométrage sera assuré par un dispositif positionné sur le dossard. Chaque concurrent doit installer son dossard fournis par l'organisation comme indiqué sans y apporter de modification au niveau de la poitrine avec 4 épingles.

- RAVITAILLEMENTS :
 - LA PONT NIGHT 8km & LE MAQUISARD 11km:
 - A l'arrivée ;
 - LE GRAND TOUR DES MAQUISARDS 47KM :
 - Km 9 : Col de Font Payanne ;
 - Km 19,5 : Rocher de Chironne ;
 - Km 31 : Col de Rousset ;
 - Km 43 : Vassieux en Vercors ;
 - LE TOUR DES MAQUISARDS 33KM :
 - Km 9 : Col de Font Payanne ;
 - Km 19,5 : Rocher de Chironne ;
 - Km 28,5 : Vassieux en Vercors ;
 - LA MAQUISARDE (et RANDO) 21km :
 - Km 9 : Col de Font Payanne ;
 - Km 16,5 : Vassieux en Vercors ;

- BARRIERES HORAIRES - MISE HORS COURSE :

Les barrières horaires sont calculées sur les vitesses de déplacement :

- LE GRAND TOUR DES MAQUISARDS 47KM = 5km/h ;
- LE TOUR DES MAQUISARDS 33KM = 6km/h ;
- LA MAQUISARDE 21km = 6,5km/h ;
- Aucune barrière horaire pour les autres épreuves ;
 - Km 9 : Col de Font Payanne ;
 - LE GRAND TOUR DES MAQUISARDS 47KM = 9h45 ;
 - LE TOUR DES MAQUISARDS 33KM = 10h ;
 - LA MAQUISARDE 21km = 10h25 ;
 - Km 19,5 : Rocher de Chironne :
 - LE GRAND TOUR DES MAQUISARDS 47KM = 11h55 ;
 - LE TOUR DES MAQUISARDS 33KM = 11h45 ;
 - Km 31 : Col de Rousset ;
 - LE GRAND TOUR DES MAQUISARDS 47KM = 14h10 ;
 - Vassieux en Vercors ;
 - Km 43 : LE GRAND TOUR DES MAQUISARDS 47KM = 16h35 ;
 - Km 28,5 : LE TOUR DES MAQUISARDS 33KM = 13h15 ;
 - Km 16,5 : LA MAQUISARDE 21km = 11h35 ;

Les coureurs n'ayant pas atteint les points de contrôles aux heures indiquées ne figureront pas au classement. Ils seront déclarés hors course.

- **ABANDONS :**

Tout abandon doit être signalé à l'organisation et ne pourra se faire (sauf raison médicale évidente) qu'aux points de pointages ou ravitaillements. Les points de mise hors course : signifie que le coureur sera arrêté par l'organisation qui se gardera le droit de lui retirer la puce (synonyme de non classement) si celui-ci n'est pas dans les délais. Les services médicaux positionnés sur les parcours seront habilités à mettre hors course tout concurrent paraissant inapte médicalement à poursuivre la course.

AUTRES POSSIBILITÉS DE MISE HORS COURSE :

En cas de ravitaillement en dehors des zones prévues à cet effet, en cas de jets de bouteilles vides, emballages en tout genre, papiers, plastiques, hors zones de ravitaillement. En cas de coupe de sentier.

- **SIGNALISATION :**

Les parcours seront fléchés à l'aide de drapeau et/ou panneaux directionnels et indiquant les difficultés et les dangers éventuels sera complété par quelques marquages au sol (routes). Les carrefours urbains seront protégés par des signaleurs. Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, chaque participant devra se conformer au code de la route et sera seul responsable d'un éventuel manquement à ses règles.

- **SERVICE MÉDICAL :**

Des équipes de secours sont positionnées le long du parcours. Un numéro d'urgence sera écrit sur le dossard du participant, qui pourra en cas d'urgence, contacter le service médical. La course pourra être neutralisée quelques instants pour l'évacuation d'un blessé et laisser passer en priorité une ambulance et/ou véhicule de sécurité.

- **ASSURANCE - Responsabilité civile :**

Conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile. L'organisateur a souscrit une assurance RC propre à l'événement mais chaque concurrent devra être couvert par sa propre assurance. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Au moment de votre inscription vous pouvez opter pour l'assurance annulation.

- **LIMITES D'ÂGE :**

- 21 Km, 33 Km et 47 Km : 20 ans et plus ;
- 8 Km et 11 Km : 16 ans et plus (autorisation parentale obligatoire pour les mineurs) ;
- Randos : 12 ans et plus (autorisation parentale obligatoire pour les mineurs) ;

- **RÉCOMPENSE :**

- 8km et 11Km : Trophées et lots pour les 3 premiers du scratch H/F.
- 47Km, 33km et 21km : Trophées et lots pour les 3 premiers du scratch H/F et les premiers H/F des catégories espoir, senior, Masters 0-1-2, Masters 3-4-5, Masters 6 à 10.
- Pas de cumul : Un concurrent qui pourrait cumuler 2 podiums ne se verra attribuer qu'une récompense pour le titre le plus prestigieux (dans notre exemple : le scratch).

- REMISES DES RECOMPENSES :

Seuls les concurrents présents à la remise des prix pourront prétendre aux récompenses.

- CLASSEMENT :

Les classements seront affichés sur le site de course puis sur le site internet de l'événement en direct.

- CONTRÔLE ANTIDOPAGE :

Il peut avoir lieu sur place. Dans ce cas, les personnes contrôlées recevront leurs récompenses dès la connaissance des résultats antidopage.

- UTILISATION DE L'IMAGE :

« J'autorise expressément les organisateurs de « TRAIL DU MAQUIS DU VERCORS », ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée ». CNIL : Les données personnelles communiquées par les participants sont destinées au personnel habilité de l'organisateur de cet événement. Ces données sont utilisées afin d'assurer le traitement des inscriptions des participants. Les participants sont susceptibles de recevoir par email des informations concernant l'épreuve sur laquelle ils sont inscrits ainsi que sur d'autres manifestations organisées par Trail Nature Organisation. Par l'intermédiaire de la manifestation, les participants peuvent être amenés à recevoir des informations et/ou propositions d'autres sociétés ou associations partenaires. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier ou supprimer en contactant l'organisation : par email à l'adresse contact@trailnatureorganisation.fr.

Vous pouvez également vous désabonner des newsletters en vous rendant directement en bas de l'une des newsletters que vous recevez. Vos demandes seront prises en compte dans un délai maximum de 48 heures - jours ouvrables.

- OFFRE CLUBS ET ENTREPRISES :

Nous réservons des tarifs préférentiels sur les engagements des groupes de clubs ou d'entreprises.

Contactez-nous sur le l'adresse email : contact@trailnatureorganisation.fr

Suivant le nombre de participants nous affinerons votre tarif.

L'inscription d'un participant atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions. Attention ce règlement est susceptible d'être modifié jusqu'à la veille de l'événement.

L'organisation vous souhaite une belle course !